



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2014

Offlanges, le 5 janvier 2015

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Secrétaire de séance : M Jean-Michel GRAS

Réunion à la demande de 7 conseillers : Jean-Claude THABARD, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Ludivine GERARDIN, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD.

Ordre du jour : Création d'un SIVU La Nounourserie.

M le maire revient sur le passif de la Nounourserie à la suite d'un courrier électronique de Jean-Michel GRAS. Il rappelle que le coût de fonctionnement de la crèche pour 2014 est de plus de 200000 € déduction faite des indemnités de licenciement dont 160000 € de salaires et charges salariales et que la répartition de ces coûts est de 30 % pour les parents, 30 % pour la CAF et 40 % pour la collectivité. Il confirme que le passif est de pratiquement 103 000 euros et que les chiffres proviennent de la trésorerie du Grand Dole.

M GRAS répond qu'il faut déduire de ces 103 000 euros, 22 000 euros de frais de licenciement et un reliquat de subvention de la CAF de 2015 dont visiblement personne ne connaît le montant.

M le maire demande si les communes de Frasne-Les-Meulières et de Peintre ont délibéré sur la création du SIVU.

Statuts du SIVU : M le maire pose des questions par rapport à l'article 9 : contributions des communes – recettes budgétaires. Il faut connaître le chiffre exact d'enfants pour réaliser un budget.

M VINCENT dit que les chiffres de la CAF ne sont pas concordants.

M le maire dit qu'il y aura des difficultés de gestion s'il n'y a pas assez de communes adhérentes.

Mme GERARDIN dit que le préfet ne permettra la création du SIVU que si suffisamment de communes adhèrent.

M THABARD dit qu'il faut bien un point de départ pour la création du SIVU et qu'il faut s'engager pour les enfants de la commune.

M le maire et M VINCENT reviennent sur la création d'une MAM.

M GRAS répond que M ESPUCHE qui s'était engagé au nom de la CCNOJ pour accompagner les parents dans un nouveau projet n'a plus donné signe de vie.

Mme LEROY : qui va payer la secrétaire du SIVU ?

M THABARD répond que les heures seront prises sur les communes de Moisse, Peintre et Frasne-Les-Meulières.

Il précise que la charge pour Offlanges avec 3 enfants inscrits à la crèche sera d'environ 3300€ par an.

M le maire répète que le SIVU ne pourra pas fonctionner et que la charge sera trop importante pour la commune.

M LENOBLE répond que la CCNOJ a abandonné la compétence petite enfance sans audit préalable, que la commune a donc repris cette compétence, que le budget prévisionnel établi par la CAF correspond au montant évoqué par Jean-Claude THABARD et non à ceux évoqués par la CCNOJ, que d'autres communes se sont engagées à participer au SIVU (Montmirey-Le-Château, Pointre, Romange, Amange, Châtenois, Chevigny, Gredisans) et en tant qu'humain et élu d'Offlanges, il refuse d'abandonner lâchement les enfants de la commune, il est donc favorable à l'adhésion au SIVU.

M le maire propose un vote public pour décider de l'adhésion de la commune et de la validation des statuts et du périmètre de ce SIVU. Le vote public est accepté.

Résultat :

Contre : MM Marc BARBIER, Thierry VINCENT.

Abstention : MM Cédric BARBIER, Sylvie LEROY.

Pour : MM Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD.

L'adhésion au SIVU et la validation des statuts et du périmètre sont adoptés par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21h10.